

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
ZRT ALPHA	ZRT BRAVO 1 et 2
<u>Limites latérales</u>	<u>Limites latérales</u>
Identiques à celles des zones LF-R 68 C, D et E publiées à l'AIP FRANCE ENR 5.2, à l'exclusion des zones suivantes :	46°28'00"N - 002°25'00"E, 46°27'00"N - 002°36'10"E, 46°32'32"N - 002°52'46"E, 46°05'00"N - 002°57'01"E, 46°15'35"N - 002°35'20"E, 46°12'00"N - 002°25'00"E, 46°28'00"N - 002°25'00"E.
- LF-R 161, LF-R 1274 « BANNE D'ORDANCHE » et LF-R 233 « BOURG LASTIC », qui conservent leur statut habituel, - LF-R 203 A, B, C « LA COURTINE », lorsqu'elles sont actives, - parties interférantes des zones LF-R 167 A et LF-R 167 B « MONTLUCON-GUERET », lorsqu'elles sont activées par NOTAM, - partie interférente de la CTR BRIVE SOUILLAC, qui conserve son statut habituel, - secteurs d'aérodromes d'AURILLAC, USSEL et EGLETONS, - spot de parapente Puy de Dôme cercle rayon 1.5 NM centré sur le point : 45°46'20"N 002°57'57"E, de SFC à FL100. - plate-forme aérostatique permanente sur le site de « VULCANIA » : 45°48'53"N / 002°56'31"E.	
<u>Limites verticales</u>	<u>Limites verticales</u>
SFC / FL195	ZRT BRAVO 1 : FL085 / FL125 ZRT BRAVO 2 : FL165 / FL185

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES	
	<u>Espace supérieur</u>
Des activités complémentaires sont programmées le mardi 28 mars 2017 de 1300 à 1500 dans les zones suivantes :	
- TSA 43 A et B, - TSA 10 A et B.	
Les créneaux d'activation des zones « gérables » sont notifiés à J-1 avant 1200 par le CDPGE.	
	<u>Espaces inférieurs</u>
Les zones LF-R 20 B2 S, LF-R 20 B3 E et LF-R 20 H3 au sud du parallèle 46°50'N sont réservées au profit de l'exercice le mardi 28 mars 2017 de 1700 à 1900.	
	<u>Aérodromes</u>
CAG/VFR :	
- EGLETONS (LFDE) et USSEL (LFCU) : Activité limitée aux tours de piste, à l'intérieur d'un cylindre de 2.5 NM de rayon centré sur l'ARP de SFC à 1500FT AGL.	
- AURILLAC (LFLW), un secteur, de SFC à 1500FT AGL permettant l'activité tours de piste et les départs et arrivées vers ou en provenance du Sud-Est, est défini ci-après :	
	44°47'33"N 002°29'21"E, 44°52'02"N 002°22'36"E, Arc horaire de 2.5 NM de rayon centré sur le point 44°53'51.30"N 002°25'00.19"E, 44°55'40"N 002°27'35"E, 44°50'57"N 002°34'27"E, 44°47'33"N 002°29'21"E.

ORGANISMES A CONTACTER	
Avant l'exercice :	Pendant l'exercice :
Questions relatives au SUP AIP - Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / SCAA (Sous-Chefferie Activités aériennes) Téléphone : 04 69 84 47 99 ou 04 69 84 47 98 PNIA 811 942 4799 (98)	Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon-Mont-Verdun Téléphone : 04 26 72 83 99 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan Téléphone : 05 58 06 84 51 Escadron des services de la Circulation Aérienne (ESCA) d'Avord Téléphone : 02 34 34 71 36 - 02 48 68 43 00